

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 46 (1956)

Artikel: L'abbaye des Écharpes blanches à Montreux

Autor: Helfer, Edouard

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1005588>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

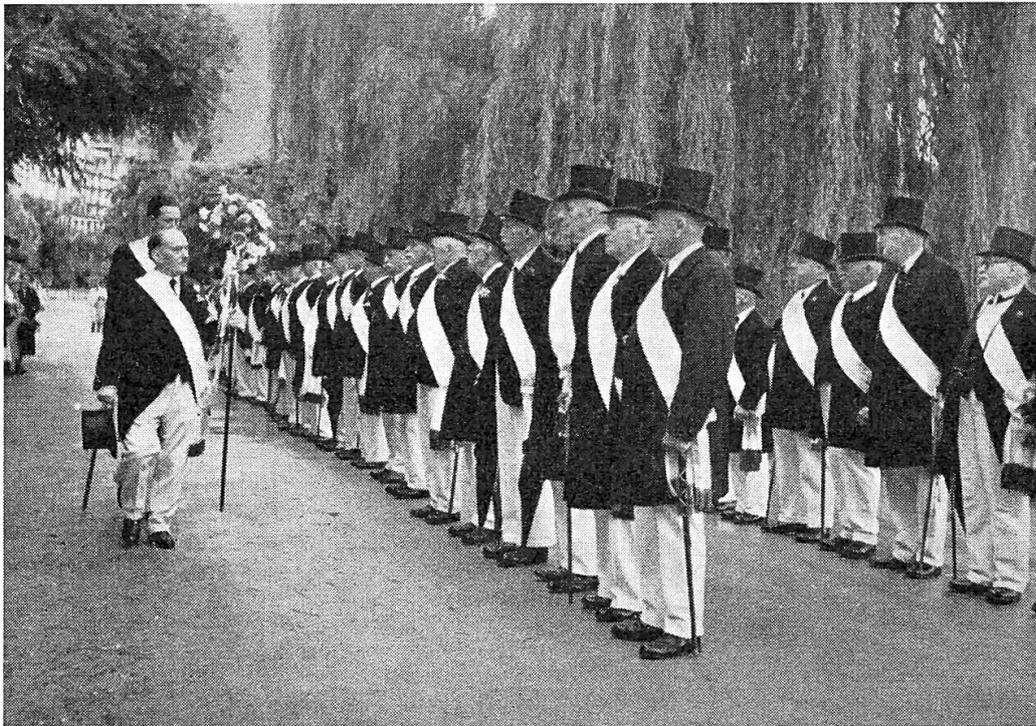
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'abbaye des Echarpes blanches à Montreux¹

par *Edouard Helfer*, Lausanne

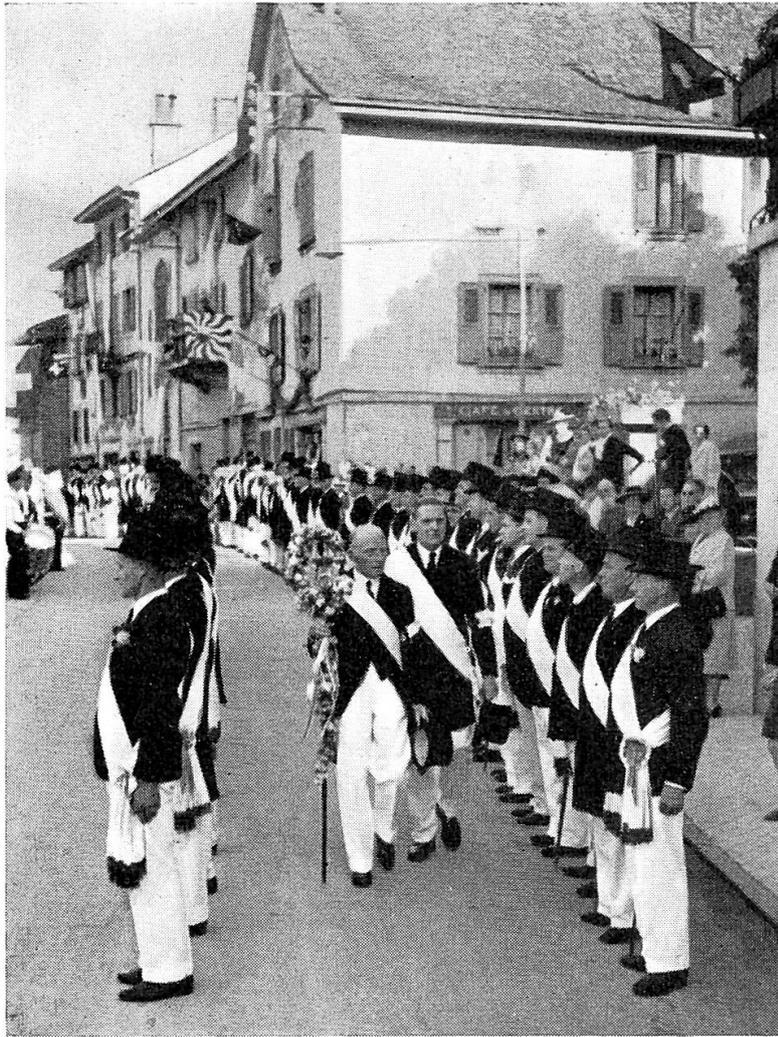
Nous aimons les fêtes. Ce goût date de loin, dans le pays de Vaud tout particulièrement. En effet, de vieille date, nous voyons des réjouissances populaires – domestiques, agricoles, viticoles ou militaires – être fort en vogue au doux pays romand et spécialement sur la rive septentrionale du lac Léman. Que seraient nos fêtes de chant, de tir, de gymnastique, cantonales ou fédérales, qui ont tant fait pour nous rapprocher de nos Confédérés, que seraient-elles si elles n'étaient pas sorties de nos mœurs mêmes, si elles n'a-

¹ Note de la Rédaction. – Parmi les associations corporatives qui ont exercé une grande influence sur la vie de la Suisse romande à l'époque qui a précédé la Révolution française, donc avant 1798, on peut placer sans aucun doute au premier rang les «abbayes». Le tir, surtout à l'arc, puis à l'arme à feu, était la principale activité de ces sociétés d'hommes. Il faudrait signaler également l'intérêt très grand qu'offrent au point de vue du folklore ces «abbayes» avec leurs coutumes caractéristiques et bien ancrées dans les traditions. On peut citer, au sujet de ces Sociétés les ouvrages suivants: Frédéric Amiguet, *Les abbayes vaudoises* (Lausanne 1904) Conteur vaudois 1882 No 25. (*La Noble Abbaye des Echarpes blanches*). *Glossaire des patois de la Suisse romande* 1 (1931) 36 ss. – Eugène Mottaz, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud* 1 (1914) 7ss. – Henri Stein, *Archers d'autrefois, archers d'aujourd'hui* (Paris 1925).



L'Abbé passe en revue les membres de l'abbaye

Photo: Valdis, Montreux



à droite: →

Le cortège

Photo: Valdis, Montreux

à gauche:

L'abbaye des
écharpes blanches

Photo: Valdis, Montreux

vaient été pour ainsi dire contenues en puissance dans les abbayes locales, tirs au «papegay», fêtes de lutteurs sur l'alpe, etc.

C'est au sein des abbayes que, plus d'une fois, les idées de liberté ont germé et se sont manifestées. Les seigneurs bernois surveillaient jalousement ce maniement d'armes qui pouvait devenir dangereux pour leur régime. L'histoire des abbayes vaudoises est donc un chapitre de l'histoire de la patrie vaudoise.

Le pays de Vaud compte une multitude d'abbayes. Celle dont nous allons parler, «l'abbaye des Echarpes blanches», a été fondée à Montreux, en 1627. Elle existe encore aujourd'hui. Il a fallu obtenir l'autorisation de LL.EE. de Berne, qui approuvaient également les «ordres, statuts et ordonnances», formant la base de l'abbaye.

L'autorisation fut accordée le 16 mars 1627. Le premier abbé fut Adam Dufour.



En 1752, un règlement «ordre et police» fut établi. Voici quelques uns de ses articles :

L'article 5 dit :

«Chaque confrère se pourvoira d'une écharpe blanche, de mousquet et fourniments de schibe (cible) et de guerre : qu'il leur soit permis de s'assembler, s'exercer aux armes et promener parmi la paroisse avec leur enseigne, à chaque dernier dimanche d'avril, aux fins qu'à la dimanche sécutive, qu'on tire le roy, iceux soient mieux préparés, à lui faire honneur et exercice ordinaire.»

Un chapitre précise que celui qui se «chargeait de vin par excès» (quels termes élégants!) était puni de quinze batz d'amende. On pardonnait cependant à ceux qui «tombaient en cette faute par infirmité et surprise et non par mauvaise habitude».

Et cela continue :

Celui que Dieu «bénissait d'enfants» payait pour chaque fils un florin.

Enfin celui «qui prendra le sacré nom de Dieu en vain, blasphèmera ou jurera par le saint corps, ou précieux sang, chair, playes, croix de notre Seigneur Jésus-Christ, sera multé et chatié, pour chaque fois, à trois sols».

On peut donc constater que l'abbaye condamnait tout excès de boisson et ne tolérait pas que l'on se moque de la religion. Il faut préciser, d'ailleurs, que l'abbaye des Echarpes blanches, *société de tir*, a été fondée par la paroisse de Montreux.

Le *tir* de l'abbaye s'exécute toutes les années, tandis que la fête n'a lieu que tous les deux ans. Comme il se doit, une certaine pompe préside à cette dernière. L'habit des membres est le suivant: *habit de cérémonie* et *chapeau noir* *haut de forme*, *pantalons* et *gants blancs*. Une *écharpe de soie blanche* leur barre la poitrine et un nœud avec rosette jaune et franges or est fixé au côté gauche. A la main ils portent *la canne au pommeau d'argent* et ornée de rubans de couleurs jaune et bleue.

Quant à l'abbé – l'actuel est M. Anet, municipal à Veytaux – outre l'habit d'apparat avec écharpe en sautoir, il porte la *crose de sa dignité* tout comme l'abbé-président de la fête des Vignerons.

Le jour de la fête, le cortège, conduit par une fanfare, est reçu dans la demeure de l'abbé. Il est précédé d'un groupe de demoiselles d'honneur portant le très élégant costume montreusien. Puis, suivent les membres de la confrérie et les invités. Après une réception offerte chez l'abbé, le cortège drapeau en tête, se dirige vers l'église de Montreux, où il fait le tour de la terrasse et se rend ensuite sur la place de fête. Là se déroule *le tir* et ont lieu les réjouissances. Une joyeuse animation réunit jeunes et vieux; on danse, on chante et on boit à la santé de l'abbaye. La distribution des prix aux meilleurs tireurs constitue l'acte final de cette journée mémorable pour Montreux.

Un feu follet sympathique

Par *Denis Pittet*, Magnedens

On parlait souvent jadis des feux follets, et surtout des *boin-noû* qui apparaissaient régulièrement en certains endroits. Ils étaient censés matérialiser l'âme d'un individu qui, au cours de sa vie terrestre, avait déplacé les bornes d'un champ en sa faveur. De l'autre monde, par expiation, il revenait constater son méfait¹. Laissons les *boin-noû* qui n'ont existé que dans l'imagination des gens trop crédules, pour parler d'autres feux follets. La science a trouvé une explication pour justifier l'existence de ces feux. Il s'agirait d'émanations de phosphore d'hydrogène spontanément inflammable se dégageant de certains terrains. J'accepte l'explication donnée pour l'existence de ces phénomènes, mais je reste cependant perplexe au sujet de

¹ Sur cette croyance, cf. *Glossaire des patois de la Suisse romande*, t. II, 525 s. v. borne et II, 609 s. v. bouénou.